



Service de police
AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Unité des affaires publiques

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rappel aux propriétaires de chien

LONGUEUIL, le 19 avril 2010---Le Service de police de l'agglomération de Longueuil a reçu, récemment, plusieurs plaintes concernant des propriétaires de chien qui laissent leur animal en liberté sans être tenu en laisse ou qui se promènent à des endroits interdits aux animaux.

Suite aux nombreuses plaintes reçues, les policiers porteront une attention particulière et veilleront à appliquer la réglementation en vigueur concernant la nuisance.

Constitue une nuisance le fait :

- qu'un chien se trouve à l'extérieur des limites du terrain sur lequel est situé le bâtiment occupé par son propriétaire, sans être tenu au moyen d'une laisse.
- qu'un chien se trouve, en laisse ou non, sur une propriété privée sans le consentement exprès du propriétaire ou de l'occupant de cette propriété.
- qu'un chien se trouve dans une place publique, un parc, un terrain de jeux, une piste cyclable sauf pour la traverser.
- Que le propriétaire du chien n'enlève pas immédiatement les matières fécales produites par celui-ci.

Pour connaître tous les détails quant à cette réglementation, nous vous invitons à consulter le site internet du Service de police de l'agglomération de Longueuil sous la rubrique règlements municipaux (nuisance).

Quiconque contrevient au règlement commet une infraction et est passible d'une amende.

Source : Agent Mark David
Dossier : règlement municipal chiens
Courriel: aff.pub.police@ville.longueuil.qc.ca
Téléphone: (450) 463-7373